



etat des lieux de sorti

Par **miguela**, le **29/01/2019** à **15:40**

Bonjour,

Nous avons quitté un logement il y a un mois pour partir en HLM. L'agence immobilière a reçu notre préavis le 29/11/2018. Tout d'abord elle refuse notre préavis de 1 mois alors que nous avons droit à un mois puisque on part en HLM. On a donc demandé à faire l'état des lieux et le 29/12/2018 elle ne s'est pas présentée, elle nous a même pas proposé une autre date. Après conseil d'un huissier nous lui avons renvoyé les clés en recommandé avec accusé de réception. Et aujourd'hui 1 mois après 29/01/2019 elle veut nous envoyer un huissier pour faire un état des lieux est-ce qu'elle a le droit ?

En sachant que nous avons tout filmé le jour de notre départ et également en sachant que la maison ne ferme pas à clés et donc n'importe qui a pu rentrer dedans depuis notre départ.

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **29/01/2019** à **16:10**

Bonjour,

Je suis fortement étonné, puisque vous dites avoir pris conseil auprès d'un huissier, que celui-ci ne vous ait pas conseillé de passer par lui pour faire l'état des lieux à frais partagés. C'était ce qu'il fallait faire...